



## Les Assises de la Formation professionnelle le 25 janvier 2018 à Rennes

### Sommaire

Edito  
**C.Perret.....** p.1

La réforme de la formation professionnelle..... p.2/3

Les assises de la formation professionnelle en Bretagne ..... p.4

Pétition CIF ..... p.4

**En pièce jointe :**

- Bulletin d'inscription des Assises de la Formation professionnelle du 25 janvier 18



Les réformes de la formation professionnelle se succèdent au rythme des élections présidentielles.

Celle qui s'engage, voulue par le gouvernement Macron, est présentée comme une « remise à plat » du système de formation français.

Affichant la volonté de simplifier l'accès à la formation, le gouvernement convertit les obligations actuelles des entreprises en droits individuels sans garanties collectives, faisant porter sur chaque salarié la responsabilité de son « employabilité ». Cela ouvre la voie à la transformation du compte personnel de formation (le CPF) en « chèque formation » et donc du financement par l'individu de tout ou partie de sa formation. C'est aussi l'ouverture totale de la formation aux officines commerciales et donc à la concurrence et à la loi du marché.

C'est ce que la Cgt avait déjà perçu et dénoncé lors de la réforme de 2014. La logique d'individualisation initiée par la création du CPF articulée avec la baisse de l'obligation légale de financement de la formation professionnelle ouvrirait la voie à un démantèlement du système construit en 1971. C'est ce qui nous avait conduit à ne pas signer l'accord interprofessionnel.

Cette réforme s'inscrit ainsi en droite ligne des réformes régressives en matière de droit du travail et de droits sociaux. Le fil conducteur est la baisse de ce que le patronat appelle le « coût du travail ». Une constante : toujours plus d'exonérations des cotisations sociales payées par les employeurs. C'est la baisse continue du salaire socialisé renvoyant l'individu, à sa seule responsabilité face aux aléas de la vie tant en matière de santé, de chômage, que d'évolution et de reconversion professionnelle.

Cette politique qui favorise la hausse des dividendes est inefficace économiquement et irresponsable socialement. C'est ce que la CGT démontre dans sa campagne contre le coût du capital.

Dans ce contexte d'accélération du libéralisme, la CGT milite pour un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie qui permette de sécuriser réellement les personnes tout au long

des étapes successives de leur parcours professionnel.

Cet objectif de transformation sociale est rendu encore plus indispensable

- Pour affronter les mutations technologiques, économiques ou environnementales qui traversent tous les métiers
- Pour lutter contre le développement de l'insécurité professionnelle et la multiplication des formes nouvelles de précarité
- Pour répondre aux aspirations légitimes des salariés de reconquérir leur Travail et d'évoluer professionnellement.

Pour y parvenir, La CGT propose des assises de la formation professionnelle en région, à Rennes le 25 janvier 2018.

**Débattre pour Agir**

- Comment informer, construire, agir avec le syndicat et les salariés sur les lieux de travail, au sein des instances de prises de décisions en matière d'emploi et de formation professionnelle ?
- Comment utiliser les droits et outils existants dans l'entreprise? Quelles actions pour gagner une véritable négociation du plan de formation dans un contexte de bouleversement majeur de fusion des IRP (CE, CHSCT, DP) découlant des ordonnances Macron ?
- Quels besoins de renouvellement des qualifications ? Quelle politique de formation en direction de la jeunesse ? Quelle visée de recrutement en CDI des jeunes, en contrat en apprentissage ou de professionnalisation, en stage dans les entreprises ou les services ?
- Comment faire connaître et conforter les dispositifs de formation utiles et faire respecter les obligations des employeurs en matière de formation professionnelle ?

Notre action syndicale en matière de formation professionnelle participe à changer vraiment le Travail en favorisant la sécurité des personnes tout au long de leur parcours professionnel, alors discutons en pour mieux agir ensemble !

Catherine Perret  
Secrétaire Cgt Formation professionnelle

# Des Assises CGT de la Formation professionnelle en Bretagne, en plein dans l'actualité

## Une nouvelle réforme, pour plus de sécurité pour les salariés ?

**Le président de la république a annoncé pour 2018 une nouvelle réforme de la formation professionnelle, la quatrième en 15 ans.**

La concertation sur l'apprentissage vient de commencer ; suivra une négociation entre « partenaires sociaux » sur la formation professionnelle. Essayons d'identifier les enjeux de cette bataille qui commence.

Pour rappel : la Cgt a signé tous les Accords Nationaux (ANI) sur la formation professionnelle de 1971 à 2009, parce qu'ils contenaient des avancées, par exemple :

**1982 : création du CIF** (Congé Individuel de Formation), qui permet de se reconvertir à la suite d'une formation longue,

**2003 : création du DIF** (Droit Individuel à la Formation), autre moyen d'accès à la formation à l'initiative du salarié,

**2008 : portabilité du DIF et création du FPSPP** (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels), fonds de mutualisation au profit des salariés des petites entreprises et des demandeurs d'emploi.

La CGT n'a pas signé l'ANI de 2013, qui entérinait une baisse de la contribution obligatoire des entreprises pour la formation de leurs salariés, en particulier pour les plus grandes ; cet ANI a aussi créé le CPF, auquel nous étions favorables pour son aspect qualifiant.

## Que peut-on attendre de cette réforme ?

### A PROPOS DE L'APPRENTISSAGE



#### • **Ce que dit le patronat/le gouvernement :**

- L'apprentissage doit être plus réactif,
- Les entreprises doivent pouvoir avoir des apprentis tout-au-long de l'année, donc il faut réformer les diplômes, qui ne seront plus forcément des diplômes nationaux mais par exemple des certifications de branche (de type **CQP** ou **CCPI**, voire « **blocs de compétences** »)
- Il faut fusionner les 2 contrats en **alternance** (Contrat d'apprentissage et Contrat de professionnalisation)

#### • **Ce qu'il faut craindre :**

- L'apprentissage pourrait devenir une réponse à des besoins à court terme des employeurs, sur les fameux « métiers en tension »,
- Les durées de formation seraient raccourcies au détriment de la formation générale et de l'accompagnement éducatif des jeunes,
- Les certifications obtenues ne seraient valables que dans une branche, voire un secteur géographique, au contraire d'un CAP ou d'un Bac pro, valables sur tout le territoire et quelle que soit la branche

**= moins de sécurité pour les apprentis**

#### • **Ce qu'il faut gagner :**

- La **revalorisation** des 3 voies de formation initiales professionnelles (technologique, professionnelle, par apprentissage),
- Des formations **diplômantes** qui font une large place à l'enseignement général, permettant d'évoluer tout-au-long de sa vie et de se reconvertir,
- Renforcement des droits des apprentis, amélioration de leurs conditions de travail et de vie et de leur accompagnement éducatif.
- Contrainte des grandes entreprises pour embaucher des apprentis.

## A PROPOS DU CIF (Congé Individuel de Formation) et du CPF (Compte Personnel de Formation)



- **Ce que dit le patronat/le gouvernement :**

- Le CPF est un dispositif « en plus » du plan de formation, dont la mise en œuvre est trop complexe
- Les deux dispositifs peuvent être fusionnés
- Il faut « **donner de l'autonomie aux individus** »
- Il doit y avoir co-investissement du salarié et de l'entreprise
- On pourrait « monétariser » le CPF
- Les OPCA et OPACIF gaspillent l'argent, voire ne servent à rien

- **Ce qu'il faut craindre :**

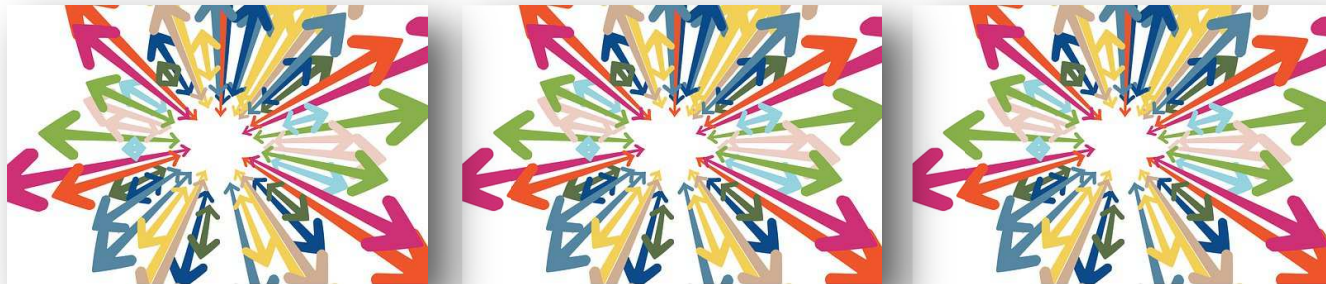
- L'alignement des 2 dispositifs vers le bas : des formations plus courtes, d'adaptation, ne permettant plus la reconversion,
- Le remplacement d'un droit à 150 heures, par un droit à 3000€, le salarié étant livré à lui-même pour s'acheter sa formation (si les OPCA et OPACIF disparaissent comme intermédiaires)

**= moins de sécurité pour les salariés, « la loi de la jungle »**

- **Ce qu'il faut gagner :**

- Le renforcement du CIF, avec plus de moyens (aujourd'hui, toutes les demandes sont loin d'être satisfaites)
- La portabilité du CIF (maintien des droits pendant 12 mois après le licenciement), cf expérimentation en Bretagne et Normandie
- Renforcement du **Conseil en évolution professionnelle** (pour l'instant sans moyens spécifiques) pour une meilleure information sur le Compte personnel de formation

## A PROPOS DES ORGANISMES DE FORMATION



- **Ce que dit le patronat/le gouvernement :**

- Il y a trop d'organismes de formation (17 000)
- Il faut plus de transparence sur le « marché » de la formation
- Il faut labelliser les organismes de formation sur des critères de qualité

- **Ce qu'il faut craindre :**

- La disparition de milliers de petits organismes, selon l'idée que l'efficacité grandit avec la taille,
- La hausse des prix induite par le pouvoir des gros mastodontes,
- Le démantèlement de l'AFPA en 13 entités régionales soumises aux fluctuations de l'alternance politique (cf AFPA Auvergne Rhône Alpes « tuée » par Laurent Wauquiez)  
2000 à 3000 licenciements à l'AFPA

**= moins de sécurité pour les salariés des organismes de formation**

- **Ce qu'il faut gagner :**

- Le maintien d'organismes de formation de toutes tailles,
- Le renforcement de l'AFPA comme une des composantes d'un pôle public de la formation professionnelle, non soumis aux lois du marché.

## Des assises inter-régionales pour préparer un forum national de la Cgt

Depuis plusieurs semaines, la confédération a initié la tenue de plusieurs assises territoriales pour préparer dans les meilleures conditions un forum national vers le printemps.

Le succès de ces rencontres est d'autant plus évident à gagner que des réformes d'importances sont en cours. Catherine Perret, secrétaire de la Cgt, évoque explicitement les enjeux qui nous sont posés dans l'édito de ce Rapid Info.

Sur cette question, comme sur les autres, nous devons organiser la riposte à partir de l'entreprise pour faire de la formation un des moyens pour gagner un statut du travail salarié et une réelle sécurité sociale professionnelle.

Pour cela, nous devons « monter en compétence » pour porter nos exigences revendicatives en terme de besoin d'emploi et des formations qui les accompagnent.

**L'objectif de ce moment privilégié entre notre région, la Normandie et les Pays de la Loire est de réunir tous les militants impliqués** dans les entreprises ou les instances **sur les questions de formation professionnelle et d'apprentissage**, l'ensemble des militants impliqués dans les départements, professions et au niveau régional **sur les questions de l'emploi.**

**Les assises se tiendront à Rennes, dans les locaux de la Cgt où nous pouvons réunir 120 militants.** Cela constituerait un bon socle pour ancrer la question de la formation professionnelle dans notre démarche revendicative pour en faire un levier pour la création d'emploi stable et qualifié, ainsi que la reconnaissance des qualifications dans les entreprises.

**Cette journée a pour objectif de renforcer notre capacité revendicative dans les entreprises, et d'éclairer sur les potentialités d'intervention en dehors des entreprises, dans les différentes instances dédiées à la formation professionnelle.**

Sans gommer aucun sujet, c'est le choix qui est fait avec les autres assises au niveau national, pour permettre à la Cgt d'avoir une lisibilité sur les efforts à faire pour renforcer notre potentiel de mobilisation et de conquête sur les questions de formation.

Ces assises territoriales ont aussi l'objectif de mettre du liant à tous les niveaux où la Cgt est susceptible de porter des exigences et de renforcer la mutualisation entre les organisations de la Cgt et les syndicats.

**Inscrivez-vous dès maintenant avec le bulletin d'inscription joint à ce Rapid Info !**

**PETITION**

**" Le Congé individuel de formation (CIF) : Ça marche ! Je m'engage pour le sauver."**

Le **CIF**, Congé Individuel de Formation, est un droit exceptionnel dans le dispositif de la formation professionnelle. Il donne la possibilité de partir en formation de longue durée (jusqu'à 1200 heures) :

- à la seule initiative du salarié ;
- pendant le temps de travail ;
- en gardant son salaire ;
- en ayant la garantie de retrouver son poste à l'issue de la formation.

Il permet de réaliser un projet vraiment personnel même s'il ne correspond ni à son emploi actuel, ni à l'activité de son entreprise.

**L'employeur n'a rien à dire sur le choix et le contenu de la formation.**

Dans le projet de réforme sur la formation professionnelle présenté le 15 novembre, **le gouvernement veut supprimer le CIF pour le fondre avec le compte personnel de**

**formation (CPF) qui ne permet d'accéder, de sa propre initiative, qu'à des formations courtes (150 heures) et en dehors du temps de travail.**

Pour des formations sur le temps de travail ou plus longues, il faut l'aval de l'employeur, y compris sur le contenu de la formation.

**La CGT vient de lancer la pétition " Le Congé individuel de formation (CIF) : Ça marche ! Je m'engage pour le sauver."**

Nous vous invitons à la signer et à la faire signer massivement auprès de votre réseau de syndiqués. L'objectif est d'atteindre 100 000 signatures le plus rapidement possible afin de peser plus lourd dans les négociations à venir.

Depuis sa création, plus d'un million de salariés ont pu accéder au CIF.

Si vous avez bénéficié d'un CIF ou si vous envisagez d'en bénéficier, si l'un de vos proches en a bénéficié ou compte en bénéficier, signez et faites signer cette pétition.

**La vraie liberté pour se former c'est un congé individuel de formation (CIF) sauvegardé et renforcé.**



**Signez la pétition !**



**Cliquez sur le lien suivant :**  
<http://chn.ge/2invwbf>